



VILLE DE RAMBOUILLET

Rambouillet, le 17 juin 2022

Madame, Monsieur,

Le conseil municipal de la ville de Rambouillet se réunira **le jeudi 23 juin 2022 à 20h30** précises, en salle du conseil municipal à l'hôtel de ville, pour délibérer sur les questions d'intérêt communal portées à l'ordre du jour ci-après :

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES CULTURELLES ET PATRIMOINE

Ajout des points suivants :

- Pôle culturel la Lanterne - Encaissement pour le compte de tiers – Adoption d'une convention avec la Communauté d'agglomération Rambouillet territoires – Conservatoire à rayonnement intercommunal Gabriel Fauré.
- Pôle culturel la Lanterne - Avenant N°1 à la convention entre la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires / Conservatoire à Rayonnement Intercommunal Gabriel Fauré et la Ville de Rambouillet/Pôle culturel La Lanterne portant sur les spectacles professionnels.

Je vous prie en conséquence de bien vouloir assister à cette réunion.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le maire empêché,

Alain CINTRAT,
1^{er} Adjoint au maire

